**InfoRUTA**

Bulletin d’information du Regroupement des Usagers du Transport Adapté et accessible de l’île de Montréal

**No 17, Été 2018**

**Déménagement RUTA**

Le RUTA est déménagé, depuis la fin mars au Centre de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal, dans ses bureaux temporaires. Nous déménagerons dans nos locaux officiels à la fin de l’été, dans le même centre de réadaptation, mais au Pavillon Lindsay, situé au 6363 chemin Hudson, bureau 152. Évidemment, nos locaux seront toujours accessibles aux personnes vivant en situation de handicap.

**Assemblée générale du RUTA de Montréal**

C’est le 13 juin dernier que s’est tenue notre assemblée générale où plus d’une trentaine de membres y ont participé. Encore cette année, les échanges ont été très dynamiques et celles-ci nous ont permis de préciser davantage les attentes de nos membres envers notre organisme, d’établir les priorités pour l’année à venir et d’élire les nouveaux membres du conseil d’administration.

La présentation du rapport d’activités a bien démontré que malgré l’ensemble des changements majeurs survenus au cours de la dernière année, soit le déménagement, une équipe totalement renouvelée ainsi qu’un nouveau président au conseil d’administration, nous avons été en mesure d’atteindre la majeure partie des priorités qui ont été adoptées en juin 2017. Aussi, nous en avons profité pour adresser nos plus chaleureux remerciements à Mesdames Annie Hottin, Christelle Labrecque-Dupuis ainsi qu’à Fahima Boumaiza pour leur grande implication au sein de notre organisme depuis de nombreuses années.

En plus de la poursuite des travaux avec les participants à la Table de concertation des personnes en situation de handicap de l’île de Montréal et de nos représentations auprès de la STM, de l’ARTM, d’Exo, du REM, du BTM, de la CMM, il a été convenu que la prochaine année sera axée sur la mobilisation et la visibilité du RUTA afin d’augmenter notre membership tout en faisant connaître davantage nos actions ainsi que notre rayonnement.

Un grand merci aux membres qui ont participé activement à cette assemblée et nous espérons que vous serez encore plus nombreux l’an prochain à profiter de cette instance démocratique pour nous faire part de vos préoccupations en matière de transport collectif à Montréal.



**Nouveau conseil d’administration**

Le 3 juillet dernier, nous avons tenu la première rencontre du conseil d’administration où il a été question de débuter les travaux entourant les différents mandats qui nous ont été confiés lors de l’assemblée générale et de la nomination des officiers et officières. Voici donc les membres du conseil d’administration pour l’année 2018-2019 :

André Lavallée, président

Dominique Marsan, vice-présidente

Claude Prévost, secrétaire trésorier

Johanne Garneau, administratrice

Marie Turcotte, administratrice

Sarah Limoges, administratrice

Jean-Marie Grenier, administrateur

Nous en profitons pour remercier les membres du conseil d’administration de leur apport au cours de la dernière année et nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux élu-e-s !

**Tests terrain sur les afficheurs sonores et visuels dans les autobus d’Exo**

Le 28 juin dernier, Exo nous a invités à participer à un test terrain portant sur l’affichage visuel et l’annonce sonore qu’il compte installer dans les autobus du réseau. Nous avions déjà émis plusieurs recommandations en novembre 2017 et c’était donc maintenant le temps de tester le résultat. En plus de l’équipe du RUTA de Montréal, Mme Josée Boyer du RAAMM ainsi que M. Luc Forget d’Ex aequo se sont joints à nous pour les tests.

Constatations :

Bonne nouvelle ! La plupart de nos recommandations ont été respectées par les concepteurs du système.

Concernant l’annonce sonore, les autobus seront munis de 4 ou 6 haut-parleurs disposés de manière à ce que le son soit bien diffusé dans tout le bus. Grâce à la grande collaboration avec les concepteurs, nous avons pu réaliser plusieurs tests d’intensité du son en rapport à une situation réelle dans laquelle les ventilateurs ainsi que la climatisation de l’autobus fonctionnaient au maximum. Ainsi, le son a été ajusté en fonction d’un bruit ambiant élevé dans l’autobus afin de s’assurer que les informations soient audibles en tout temps. Aussi, nous avons établi le son maximum à l’utilisation du capteur de bruit ambiant de telle sorte qu’il n’y ait pas de distorsion, lorsque le volume est augmenté.

Les couleurs utilisées pour l’afficheur principal sont noir sur blanc donc le contraste des couleurs, entre le fond et le lettrage, est largement respecté. Certaines vérifications et validations nous restent à faire concernant l’afficheur à l’arrière, puisque l’équipement utilisé est différent.

Nous sommes aussi revenus sur l’importance d’annoncer le prochain arrêt dès le départ de l’autobus et de le mentionner de nouveau environ 150 mètres avant l’arrivée de celui-ci. Nous avons mis l’emphase sur l’importance de garder une constance dans les annonces si jamais il était impossible d’annoncer les arrêts à deux reprises.

Enfin, rappelons-nous que le territoire couvert par Exo est vaste et qu’il compte plusieurs organismes en transport avec leur propre matériel roulant. C’est pourquoi il a été impossible d’obtenir un échéancier précis sur le déploiement des afficheurs visuel et sonore dans l’ensemble du parc d’autobus, mais la bonne nouvelle est que le système est presque prêt !

**Journée d'idéation et de consultation pour la mise à jour de la Politique sur l'industrie du taxi de la Ville de Montréal**

Dans le cadre de ses activités entourant l’élaboration du prochain plan d’action de l’industrie du taxi à Montréal, le RUTA a été invité par le Bureau du taxi de Montréal à venir soumettre ses recommandations pouvant s’inscrire dans le prochain plan. Près de 80 personnes ont participé à cette journée. Quelques organismes communautaires, la STM section transport adapté, la ville de Montréal, des membres de l’association des chauffeurs de taxi, plusieurs intermédiaires de taxi, des propriétaires de taxi et toutes les personnes ou organismes qui interviennent dans l’industrie ont participé à cette journée.

Lors de la présentation du rapport des activités réalisées, nous avons appris que la politique en accessibilité universelle prévue au plan précédent n’avait toujours pas été mise sur pied, mais qu’elle ferait partie des priorités de cette année. Nous avons aussi été surpris d’apprendre que l’industrie avait perdu plus de 3000 chauffeurs au cours des dernières années, et ce, pour différentes raisons.

Au cours de la journée, nous avons participé à plusieurs ateliers portant sur différentes des thématiques telles que l’expérience client, la technologie au service du taxi, les programmes de subvention, l’arrivée d’Uber, le décloisonnement des territoires, le taxi comme moyen de transport collectif. Bref, plusieurs aspects sur lesquels l’équipe du RUTA n’a pas raté l’occasion de parler de la réalité des personnes en situation de handicap.

Lors de la plénière de l’exercice de priorisation des actions, nous avons grandement insisté sur le concept de l’accessibilité universelle et avons démontré qu’il était transversal à toutes les actions de l’industrie et qu’il devait se développer non seulement au niveau du transport adapté, mais dans le taxi accessible au privé, dans le taxi collectif, dans la formation au chauffeur sur la réalité des personnes en situation de handicap, etc. afin d’améliorer le service et l’expérience client. De plus, nous avons rappelé qu’il était incontournable de travailler sur les types de subvention servant à rendre les taxis accessibles ainsi que sur l’augmentation des permis restreints.

**Séance annuelle publique du conseil d'administration le 21 juin dernier**

Conformément à l’article 38 de la Loi sur le réseau de transport métropolitain, Exo (anciennement le Réseau de Transport Métropolitain (RTM)) a le devoir de réaliser une séance annuelle de son conseil d’administration à laquelle le publique est invité à participer. Rappelons-nous qu’en janvier dernier, le comité stratégique de la table transport avait rencontré le directeur général d’Exo, quelques membres de son équipe ainsi que la représentante des personnes en situation de handicap au transport adapté au CA afin de les sensibiliser sur l’importance d’inclure l’accessibilité universelle dès le départ d’un projet. De plus, nous avons insisté sur l’importance de remettre l’instance de concertation sur pied, comme c’était le cas dans le passé, et d’y inclure une personne siégeant sur le conseil d’administration. Effectivement, la table de concertation a repris ses activités, mais aucun représentant du CA n’y siège.

Lors de la période de questions, nous avons exprimé notre mécontentement considérant qu’en aucun temps il n’a été question de l’accessibilité universelle dans la présentation du rapport des activités du réseau. C’est alors que le directeur général nous a répondu que l’accessibilité universelle était au cœur de leurs actions et que dès qu’il y aurait un projet accessible, il se ferait un plaisir de nous en faire part. Nous lui avons rappelé que cette façon de faire était vouée à l’échec et que nous devons fonctionner à l’inverse, c’est-à-dire, qu’il faut nous informer des projets dès leur départ afin que nous puissions intervenir et le suivre pour y inclure l’accessibilité universelle dès le début.

De plus, nous lui avons rappelé les faits saillants de la rencontre de janvier dernier tout en lui signifiant notre déception de ne pas avoir un représentant du CA à la table de concertation. La représentante des personnes en situation de handicap du transport adapté au conseil d’administration a précisé que, de son côté, elle allait porter une attention particulière à l’importance d’inclure l’accessibilité universelle dès le départ d’un projet.

Enfin, plusieurs personnes se sont plaintes du manque de diffusion de l’événement ainsi que du moment pour tenir celui-ci.

**Table métropolitaine sur la mobilité des personnes ayant des limitations fonctionnelles**

La table métropolitaine sur la mobilité des personnes ayant des limitations fonctionnelles est l’instance de concertation créée par l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) afin de travailler sur différentes problématiques liées à l’amélioration de l’accessibilité universelle dans les mandats qui lui sont confiés. Cette table est composée des transporteurs, des organismes communautaires oeuvrant pour les personnes en situation de handicap, de l’Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ainsi que de quelques membres de l’équipe de l’ARTM, dont le directeur exécutif, Planification du transport et de la mobilité et la conseillère en planification stratégique. Précisons que l’ARTM couvre le territoire de la couronne métropolitaine et la ville de St-Jérôme. Ainsi, on y retrouvait des acteurs de la Montérégie, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière, de St-Jérôme et de Montréal.

En plus d’assister à la présentation de l’ARTM, de ses mandats, de ses orientations ainsi que de ses modes de consultation pour la planification stratégique, nous avons pu en savoir davantage sur ses rôles et ses responsabilités en matière de transport adapté et d’accessibilité universelle dans ses différents chantiers.

Par la suite, nous avons été informés du fonctionnement de l’instance de concertation de l’ARTM en lien avec la mobilité des personnes ayant des limitations fonctionnelles et c’est à ce moment que nous avons compris que la table se réunirait environ deux fois par année et que les travaux seraient réalisés par deux sous-comités, dont un qui portera sur le transport adapté et l’autre sur l’accessibilité universelle.

Enfin, nous avons commencé les échanges sur les thématiques à aborder dans le cadre des deux sous-comités. Étant donné que plusieurs régions rencontrent plusieurs enjeux problématiques au niveau du transport adapté, les discussions ont été davantage axées sur ce comité. Les participants désirent y traiter entre autres de l’harmonisation des services, des points de correspondance, de la formation destinée aux représentants aux comités d’admission, du rôle des comités usagers/transporteur, etc. À Montréal, nous avons précisé que nous désirions y participer activement, mais que nous nous questionnions sur les impacts sur nos propres instances de concertation déjà bien structurées avec la STM? Nous avons eu la confirmation que l’ARTM ne viendrait pas substituer les transporteurs, mais bien de les supporter en cas de besoin. Cela nous a grandement rassurés.

En ce qui concerne le sous-comité portant sur l’accessibilité universelle, le RUTA a réitéré à plusieurs reprises que ces travaux s’avéraient tout aussi importants que les problématiques liées au transport adapté. Nous consulterons donc nos alliés des différentes régions afin d’évaluer les différents obstacles rencontrés et de proposer des actions communes.



**Mémoire sur la tarification sociale du transport en commun**

Le RUTA, en collaboration avec l’organisme Ex aequo, a produit et présenté, le 15 juin dernier, un mémoire sur la tarification sociale du transport collectif dans le cadre de la consultation de la commission du transport de la CMM. Nous avons présenté nos arguments en faveur d’une tarification sociale basée sur le revenu, tout en insistant sur le fait que transport adapté est une partie intégrante du transport collectif et qu’il doit donc être assujetti au même système tarifaire que le transport régulier. Nous avons également rappelé l’importance de conserver la gratuité du déplacement de l’accompagnateur obligatoire dans le transport adapté ainsi que celle de l’accompagnateur d'une personne ayant une limitation visuelle, ayant une déficience intellectuelle ou ayant une carte d’usager du transport adapté lorsque cette personne voyage sur le réseau régulier. Cette consultation permettra à la commission de produire un rapport et de proposer des orientations sur la tarification sociale du transport en commun sur le territoire métropolitain. Ce rapport, attendu à l’automne 2018, sera également intégré aux travaux de l’ARTM pour la refonte tarifaire à venir d’ici 2020.

**Projet pilote sur les aides à la mobilité motorisées (AMM)**

Le projet pilote sur les aides à la mobilité motorisées (AMM) a été prolongé jusqu’au 1er juin 2020. Les triporteurs, les quadriporteurs et les fauteuils roulants motorisés sont considérés comme des AMM. L’utilisation des AMM n’est actuellement pas réglementée par le Code de la sécurité routière (CSR) et c’est pourquoi ce projet pilote a été mis sur pied depuis le 1er juin 2015. Photo : un triporteur, un quadriporteur et un fauteuil motorisé sont représentés

Le projet pilote vise à :

• Expérimenter l’usage des AMM sur les trottoirs,

 certains chemins publics et sur les voies cyclables ;

• Améliorer la flexibilité des utilisateurs d’AMM

 dans leurs choix de parcours ;

• Assurer une cohabitation sécuritaire entre les

 usagers de la route ;

• Évaluer l’applicabilité et l’acceptabilité de certaines

 mesures permettant d’encadrer l’utilisation des AMM.

Notez que des nouvelles dispositions sont effectives depuis le 30 juin 2018. Il est interdit pour les utilisateurs d’AMM qui circulent dans la rue d’utiliser un téléphone cellulaire, d’utiliser un écran d’affichage ou tout autre appareil portatif conçu pour échanger des informations ou pouvant être utilisés à des fins de divertissement. Cette interdiction vise uniquement la circulation sur la chaussée, l’utilisation d’un tel appareil est donc permise sur les autres infrastructures de la voie publique, comme le trottoir. Certaines mesures permettant une utilisation sécuritaire existent et font exception à cette interdiction. Lorsque les appareils sont munis d’un dispositif mains libres, qu’ils sont intégrés au véhicule ou encore qu'ils sont installés sur un support. Dans de tels cas, l’appareil doit afficher des informations pertinentes pour la conduite ou être lié au bon fonctionnement des équipements. Pour en savoir davantage, consultez le document nommé *Feuillet d’information AMM-2018* que vous trouverez rattaché à l’InfoRUTA.



En terminant, les membres du conseil d’administration ainsi que la permanence tiennent à vous souhaiter un très bon été et sachez que nous sommes toujours à votre disposition pour toute information ou assistance si vous avez des questions ou rencontrez des obstacles en matière de transport. Le transport est la pierre angulaire de la participation sociale des personnes en situation de handicap et vous êtes les acteurs privilégiés qui nous permettent de travailler à son amélioration !

**VACANCES**

Notez que le RUTA sera fermé du 3 au 13 août inclusivement, puisque l’équipe de travail sera en vacances. Nous vous souhaitons à toutes et tous un très bel été !

**COMMENT PROCÉDER POUR FAIRE UN COMMENTAIRE OU UNE PLAINTE ?**

Faites-nous connaître vos besoins, exprimez les difficultés que vous rencontrez lors de vos déplacements!

Le RUTA de Montréal peut vous accompagner dans vos démarches et intégrer vos besoins personnels dans une

perspective collective.

Au transport adapté : indiquez le jour, l’heure et la destination du déplacement, le numéro d’usager et commentez la situation.

Au réseau régulier : indiquez le jour, l’heure, la ligne d’autobus, la direction de l’autobus et le numéro de l’autobus

(généralement affiché dans le bas du pare-brise).

Nous transmettrons les commentaires aux autorités concernées et nous interviendrons dans les dossiers

qui le demandent.

Pour nous joindre?

**RUTA Montréal**

**Pour nous joindre**

Du lundi au vendredi

8h30 à 16h30 (Fermé de midi à 13h)

6363, chemin Hudson, Bur.152

Montréal, H3S 1M9

Tél. : 514-255-0765

info@rutamtl.com

**Renouvelez votre carte de membre**

Vous pouvez renouveler votre carte

de membre en nous transmettant le

formulaire ci-dessous dûment rempli

accompagné de votre cotisation de 5$.

Dès la réception du formulaire, nous

vous enverrons votre carte de membre !

**FORMULAIRE**

Formulaire

 2



**Nom :**

**Adresse postale :**

**Téléphone :**

**Courriel :**

**Mode de communication préféré : Courriel Téléphone Par la poste**